





### **3 QUESTIONS À M. Mohamed SADIKI,** Secrétaire Général du Département de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

#### **Question 1 : Comment le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, à travers la stratégie agricole, soutient-il l'aval de la chaîne de valeur agricole (l'agro-industrie) ?**

Le Plan Maroc Vert, lancé par SM le Roi en 2008, a fait de l'approche chaîne de valeur un choix stratégique pour le développement du secteur agricole, l'adoptant comme base pour le pilotage des filières de production et comme raisonnement de la productivité.

Ainsi, parallèlement aux efforts déployés pour le développement de l'amont agricole, le Plan a accordé une attention particulière au développement des maillons intermédiaires et de l'aval industriel des filières, compte-tenu de l'importance que joue la transformation et l'agro-industrie dans la valorisation de la production agricole, avec des impacts sur l'investissement, l'emploi, le développement local et les revenus des agriculteurs.

Ce choix a été matérialisé par la mise en place d'un cadre contractuel et de partenariat avec les organisations professionnelles, visant la modernisation et le développement des différentes filières de production, et ce, moyennant l'intégration des divers maillons de la filière en vue d'améliorer la productivité et la qualité, et par conséquent l'augmentation de la valeur ajoutée.

Ainsi, des contrats-programmes ont été signés, durant la période 2008-2015, entre le gouvernement et les organisations interprofessionnelles pour les principales filières de production. Le contrat-programme, instrument adopté pour concrétiser ce cadre partenarial Public-Profession, vise la structuration de la profession le long de la chaîne de valeur et l'appui à l'amélioration des capacités. Ainsi, pour chaque filière de production, objet d'un contrat-programme, une interprofession, regroupant les organisations professionnelles des différents maillons de la filière, a été constituée permettant l'intégration amont-aval. Cette forme d'organisation a été instituée par la loi sur les interprofessions agricoles.

Le développement de l'aval des filières occupe une place importante dans ces contrats-programmes, pour promouvoir la valorisation des produits agricoles notamment à travers :

- L'adoption de l'agrégation comme modèle d'organisation, pour intégrer l'amont productif et l'aval commercial/industriel, à travers l'encouragement des producteurs, en particulier les petits et moyens, à entreprendre des relations contractuelles avec les industriels pour, d'une part, la mutualisation des moyens de production et l'accès aux intrants et, d'autre part, faciliter l'accès aux marchés de leurs productions. L'agrégateur porteur du projet bénéficie du soutien de l'Etat pour la construction et l'équipement des unités de valorisation mais également pour l'encadrement technique des agrégés. Ce cadre a été institué par la loi sur l'agrégation.
- L'appui à l'investissement dans le domaine de la valorisation des produits agricoles, à travers l'élargissement des domaines d'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA), notamment pour la création des unités de valorisation et de transformation des produits agricoles. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'agit notamment des unités de valorisation des olives et de grignons d'olives, des unités de stockage et de transformation des fruits et légumes, des unités de séchage des fruits, des unités de concassage des fruits secs, des unités de conditionnement et de transformation des œufs, des unités de découpe et de transformation des viandes rouges et des viandes de volaille, des unités de valorisation des produits agricoles, etc.
- La mise en place des agropoles, qui visent à offrir aux investisseurs un cadre approprié pour l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière agricole. Ainsi, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a lancé, à partir de 2008, un programme de mise en place de 6 agropoles au niveau des principaux bassins de production, en l'occurrence les régions de Meknès, de l'Oriental, du Tadla, du Souss Massa, du Haouz et du Gharb. Ces agropoles constituent des plateformes industrielles intégrées de nouvelle génération, proposant sur un même lieu toutes les conditions pour créer, développer et implanter les projets agroalimentaires. Elles sont composées de zones à vocation agro-industrielle, de zones logistiques, de zones commerciales et de services ainsi que d'un Qualipole Alimentation pour accompagner les opérateurs à améliorer la qualité de leurs produits et assurer les services d'analyse et de contrôle pour intégrer les marchés dans les meilleures conditions.

Parallèlement, et pour la mise en place d'un plan d'action global pour le développement de l'industrie agroalimentaire, une étude stratégique a été lancée en partenariat entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, et les professionnels.

## **Question 2 : Comment le Ministère compte-t-il déployer ses moteurs institutionnels pour accompagner le développement du secteur agricole, et particulièrement le Qualipole d'Agadir ?**

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a conçu, au sein de chaque agropole, un Qualipole Alimentation. Il s'agit d'une plateforme R&D, constituée d'un cluster de 3 groupes de laboratoires. Il s'agit :

- Des laboratoires de l'Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) : pour les analyses et le contrôle des produits agricoles provenant de la région ainsi que pour le suivi des entreprises et la certification des produits destinés à l'exportation.
- Des laboratoires de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) pour les analyses phytosanitaires, vétérinaires et alimentaires des produits agricoles, ainsi que pour le contrôle et l'agrément des unités de production agricole et agroalimentaire.
- Des laboratoires de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) pour les analyses, la recherche, la formation et l'animation.

Autour de ces groupes de laboratoires, sont organisées les synergies et la mutualisation des moyens entre ces établissements et en s'ouvrant à d'autres établissements d'analyse et de recherche-formation intervenant dans le domaine agricole et agroalimentaire. En outre, le Qualipole abrite un centre de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA).

Le Qualipole Alimentation constitue ainsi une interface entre les structures concernées du Ministère (Analyses, Contrôle, R&D, Formation et Conseil), les producteurs, les agrégateurs et les professionnels de l'agro-industrie. Il s'agit d'un pôle de concentration des compétences et de mutualisation des moyens et services, permettant de renforcer les capacités des acteurs et d'accompagner les professionnels dans leurs efforts d'amélioration de la qualité et de la productivité.

Le Qualipole Alimentation relevant de l'agropole du Souss, du fait qu'il sera réalisé au sein du parc Haliopolis, intégrera, en plus des services cités, une antenne de l'Institut National de la Recherche Halieutique qui constituera une interface au Centre Spécialisé de Valorisation et de Technologie des Produits de la Mer d'Agadir.

## **Question 3 : Un mot sur l'ambition portée par le Ministère à travers, la réalisation d'une 4ème agropole, dans la région du Souss Massa ?**

Dans le cadre du programme de mise en place de 6 agropoles au niveau des principaux bassins de production agricole, lancé par Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, la Région du Souss Massa Drâa abritera la 4ème agropole lancée après celles de Berkane, Meknès et Tadla. Ce projet est le fruit d'un partenariat fructueux et réussi avec MEDZ et les partenaires régionaux. Son ambition est d'accompagner le développement de la production agricole dans le cadre du Plan Agricole Régional, qui décline le Plan Maroc Vert au niveau de la région.

Cette région est à forte production agricole, bien positionnée pour la plupart des filières : les fruits et légumes, les filières animales (viandes rouges et lait), les produits du terroir, etc. Elle contribue de manière très significative dans les exportations des primeurs et agrumes, soit plus de 80% pour les primeurs et plus de 78% pour les agrumes.

Le potentiel de valorisation agro-industrielle dont dispose cette région, sa position géographique, ses infrastructures, le savoir-faire des opérateurs locaux, les établissements de contrôle sanitaire et de la qualité et ceux de la recherche et de la formation, feront certes de cette agropole, un modèle de réussite, avec un positionnement sur les produits transformés à forte valeur ajoutée.

La réussite de ce projet, adossé au parc Haliopolis, dédié aux produits de la pêche, nécessite la mobilisation des acteurs locaux (agriculteurs, industriels, élus, autorités locales,...) pour la promotion du projet auprès des investisseurs locaux, nationaux et internationaux et le renforcement de son attractivité. Ce positionnement constitue un atout, vu les possibilités de mutualisation et les synergies à développer, à travers notamment, le Qualipole, dédié aussi bien aux produits agricoles qu'aux produits de la pêche.

# TROIS AGROPOLES POUR LES PROFESSIONNELS DE L'AGRO-INDUSTRIE



## Une offre de valeur attractive :

- Des terrains industriels aménagés selon les meilleurs standards techniques.
- Des plateaux bureaux.
- Des services de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la construction de bâtiments industriels.
- Des services de gestion, portés par une structure dédiée (sécurité, gardiennage, entretien des espaces verts, etc.).



## Activités ciblées :

- Les activités de transformation des produits alimentaires.
- L'industrie de support telle que l'emballage, l'agro-fourriture, le matériel d'irrigation ou la fabrication de fertilisants.
- Les activités logistiques, commerciales et tertiaires.

## AGROPOLIS

### UN EMPLACEMENT DE CHOIX

Localisation : sud de la ville de Meknès, à proximité de l'Autoroute Meknès Fès.

### ATOUTS DE LA RÉGION DE MEKNÈS TAFILALET :

- Situation stratégique, au centre du Maroc.
- Importance du potentiel agricole.
- Présence d'instituts de recherche et d'enseignement supérieur (ENA, INRA...).
- Présence de groupes leaders dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire.

### CHIFFRES CLÉS

- Superficie de 101 ha (1<sup>ère</sup> tranche).
- 33 entreprises.
- 9 unités opérationnelles et en cours de construction.
- 1,3 milliard d'investissement.
- 3500 emplois à générer.



## BERKANE MEDWEST AGROPOLE DE BERKANE

### UN EMPLACEMENT DE CHOIX

Localisation : à 10 km de la ville de Berkane et de la station de Saïdia.

### ATOUTS DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL :

- Proximité de l'Europe et du Maghreb.
- Lancement de chantiers structurants (Autoroute Fès Oujda, Projet Marchica Med, Nouveau Port Nador West Med...).
- Fort potentiel agricole notamment dans la filière des agrumes.
- Bassin d'emploi abondant et main d'œuvre qualifiée.

### CHIFFRES CLÉS

- Superficie de 33 ha (1<sup>ère</sup> tranche).
- 24 entreprises.
- 9 unités opérationnelles et en cours de construction.
- 300 MDH d'investissements.
- 700 emplois à générer.



## AGROPOLE D'AGADIR

### UN EMPLACEMENT DE CHOIX

Localisation : dans le Parc Haliopolis, situé à 10 mn de la ville d'Agadir, à l'entrée de l'autoroute vers Marrakech.

### ATOUTS DE LA RÉGION DU SOUSS MASSA DRAA :

- Savoir-faire et main d'œuvre qualifiée au sein du bassin de production agricole le plus important du Maroc.
- Forte connectivité avec les réseaux routiers et autoroutiers.
- Infrastructure portuaire importante.
- Implantation de nombreuses unités de production et d'industries de support aux industries de transformation (emballage, intrants, etc.).
- Présence d'instituts et d'établissements de recherche et de formation diversifiés.

### CHIFFRES CLÉS

- Superficie de 22 ha (1<sup>ère</sup> tranche).
- Coût d'aménagement de 260 MDH, dont 120 MDH pour le hors site.
- Création de 10 000 emplois à terme.



## ILS ONT FAIT CONFIANCE À MEDZ



Et bien d'autres...

### CONTACTS COMMERCIAUX

INDUSTRIE : Tél : +212 537 57 66 78 • Fax : +212 537 71 64 17 • E-mail : showroom@medz.ma • www.medz.ma  
OFFSHORING : Tél : +212 522 77 75 55 • Fax : +212 529 01 50 70 • E-mail : contact@medz.ma • www.medz.ma